

en grand nombre l'Eglise est affligée." C'est à cette fin que pendant une année entière le peuple chrétien s'unit aux prières du Souverain-Pontife.

Le second Jubilé, qui, d'après l'*Unita catholica*, pourrait prendre le nom de *Jubilé du combat*, fut annoncé par Léon XIII dans ses lettres apostoliques du 12 mars 1881, commençant par ces mots : *Militans Jesu Christi Ecclesia*. A la différence du précédent, qui était pour ainsi dire un Jubilé d'accoutumance, celui-ci était un Jubilé extraordinaire. Léon XIII comparait l'Eglise à la barque de Gènesareth, battue par la violente bourrasque de puissants, nombreux et audacieux persécuteurs.

Il dépeignait la condition misérable à laquelle était réduit le Pontife romain, énumérant, entre autres actes de persécution, la spoliation de la Propagande, la violation ou la fermeture d'églises catholiques à Rome, pendant que s'ouvriraient librement des temples protestants et que la propagande des journaux et des livres impies et immoraux s'exerçait en toute liberté. En conséquence, le Souverain-Pontife proclamait la nécessité de beaucoup travailler et combattre." Les prières du Jubilé se firent donc à ces intentions, et elles obtinrent que, de l'aveu même des feuilles révolutionnaires, le *cléricalisme*, selon le mot inventé pour désigner l'Eglise catholique, fit de plus en plus chaque jour de sensibles progrès.

Cependant voici que Léon XIII vient d'ordonner un troisième Jubilé. Est-il téméraire de penser que ce Jubilé, comme le dit l'*Unita catholica*, pourra s'appeler le *Jubilé de la Victoire* ? En effet, il a été annoncé au jour de la fête du saint Rosaire, et promulgué aux fêtes de Noël. Ne pouvons-nous pas espérer, par suite, que la sainte Vierge de Lépante se montrera aussi, en notre temps, la Vierge protectrice de la Rome papale ? Ne pouvons-nous pas espérer, nous Français, qu'elle se souviendra du pays dont elle a été proclamée la Reine, et que la France catholique, après ce solennel Jubilé, pourra saluer, avec sa délivrance, la délivrance du Souverain-Pontife, prisonnier aujourd'hui comme le fut Pie VII, mais qui, comme lui, défie, avec le secours de Dieu, tous les efforts de la Révolution.

LES ENCYCLIQUES DE LÉON XIII.

Au lendemain de la publication de l'Encyclique *Immortale Dei*, il n'est pas sans intérêt de rappeler les dates, les titres et les sujets des diverses Encycliques par lesquelles, depuis son avènement au pontificat, il y a huit ans, Sa Sainteté le Pape Léon XIII a voulu enseigner le peuple chrétien.

La première, *Inscrutabili Dei consilio*, du 31 avril 1878, démontre